

L'ANSSI approfondit les relations avec les régulateurs du secteur financier

Face aux risques qui pèsent sur l'industrie financière et les marchés, nous nous engageons à renforcer notre coopération dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

C'est le sens d'une [lettre d'intention](#) signée la semaine passée par l'**AMF** et l'**ANSSI**.

Cette dernière avait noué, en janvier, un [accord](#) de teneur similaire avec l'ACPR.

Dans les deux cas, il est prévu « l'échange régulier » d'informations sur les incidents de sécurité dans ce secteur « d'importance vitale ». Il est aussi question d'une collaboration dans la gestion des crises éventuelles.

La démarche formalise les liens déjà établis notamment dans le cadre du Forum FinTech, dont l'AMF et l'ACPR* coordonnent les travaux.

L'ANSSI est, depuis l'an dernier, [partenaire](#) de cette instance consultative [lancée en juillet 2016](#) pour évaluer les enjeux de réglementation et de supervision liés à l'innovation financière.

Les représentants de grands groupes (AXA, BNP Paribas, Groupama...) y côtoient ceux de start-up (Lendix, Lydia, Yomoni...), de sociétés d'investissement (La Financière de l'Échiquier, Idinvest Partners...) et d'associations (ACSEL, AFIP...).

* Adossée à la Banque de France, l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) supervise les secteurs bancaire et assurantiel. L'AMF (Autorité des marchés financiers) régule les acteurs et produits de la place financière française.